



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2026 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le 13 février à vingt heure trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Joël MARQUÈS**, Maire.

Etaient présents : Adrian MANOLACHE, Yves CABAL, Yves LE POËC, Anne-Laure MAURICE, Joël MARQUÈS, Anne CARAYON, Malika CHAILLET, Daniel GOL, Francis MAURY et Emile CHIFFRE.

Absents excusés : Flavien ROUSSEL

Yves LE POËC a été nommé secrétaire de séance.

1. Validation du Procès-verbal du Conseil du 5 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2025, validé et signé par le Maire et le secrétaire de séance, a été **approuvé à l'unanimité**.

2. SDET – motion de maintien de compétence

Nous avons reçu un courrier de la part du président du SDET, concernant les éventuelles répercussions négatives qu'impliquerait l'entrée en vigueur du projet de loi décentralisation sur la structure en question et sur l'ensemble des syndicats intercommunaux d'énergie de France.

Les élus du SDET, à l'instar de nombre de leurs homologues à l'échelle nationale, ont acté en comité syndical le 20 janvier 2026, un modèle de motion à diffuser aux communes du Tarn. C'est un acte symbolique qui vise à sensibiliser l'ensemble des conseillers municipaux au devenir du service public de la distribution d'énergie.

Approuvé à 2 voix pour et 8 abstentions.

3. Renouvellement des contrats des secrétaires de mairie

Les contrats d'Anne-Sophie DOUCET et de Clémence MARIETTA arrivent à leur terme le 31 mars 2026. Le délai de notification de leur renouvellement est d'un mois.

Il est proposé à Mme DOUCET un nouveau contrat d'un an et à Mme MARIETTA un nouveau contrat de 4 mois.

Approuvé à l'unanimité.

4. DPQS déchets 2024

Information concernant le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers assimilés pour l'exercice 2024.



5. SIAVT

Suite à la dissolution du SIAVT au 31 décembre 2025, la trésorerie souhaite que les communes membres délibèrent sur la validation et l'intégration dans leur actif respectif des biens du SIAVT. La répartition de ces biens est détaillée dans les documents fournis par le SIAVT et annexés à la délibération.

Approuvé à l'unanimité.

6. Fixation des loyers des appartements de l'ancienne école de La Martinié

En vue de la location des appartements de l'ancienne école de La Martinié, il convient d'en définir les loyers. Il est proposé que l'appartement du rez-de-chaussée soit loué à 450 € par mois, et celui de l'étage à 470 € par mois.

Approuvé à l'unanimité.

7. Projets de travaux et investissements

- Réflexion sur le changement des EP par des éclairages LED : pas de décision prise.
- Choix d'une armoire pour la cantine de Villeneuve.
- Réfection des monuments aux morts de la commune.

8. Apposition de deux plaques commémoratives

Le 10 décembre dernier, nous avons reçu en mairie M Roger Cohen, chef du bureau de Paris du New York Times. Il était accompagné de M James Lieber, descendant de Gabriele Lieber, née Lifczis et déportée à Auschwitz le 9 septembre 1942 de Villeneuve-sur-Tarn. Avant qu'elle ne soit déportée, elle avait été hébergée et cachée par le maire de l'époque, Etienne Ravailhe, et sa famille. M Ravailhe avait protesté contre sa déportation auprès de la préfecture d'Albi mais sans succès.

Après discussion avec ces messieurs, il est question d'apposer des plaques commémoratives à ce propos à Villeneuve. Les élus prévoient de prendre contact avec les services de l'Etat pour connaître les modalités d'apposition de ces plaques.

Approuvé à l'unanimité.

9. Questions diverses

- **Rencontre avec le cabinet infirmier** : rencontre acceptée, aide logistique sous réserve.
- **Demande d'achat d'une parcelle de la zone bois de Carmenel** : proposition de vente au prix de 2,5€/m².
- **Point d'information sur les effectifs de l'école**
- **Point d'information sur les travaux de La Martinié** : travaux achevés dans environ un mois.
- **Organisation des vœux de la mairie** : 15 février, 11h.

Le Maire,
Joël MARQUÈS



Le Secrétaire
Yves LE POËC

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Yves Le Poëc'.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE C U R V A L L E**

Séance du 13 février 2026

Date de convocation : 4 février 2026

Date d'affichage : 4 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 2026-01 : BIENS DU SIAVT

L'an deux mille vingt-six, le 13 février à vingt heure trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Joël MARQUÈS**, Maire.

Etaient présents : Adrian MANOLACHE, Yves CABAL, Yves LE POËC, Anne-Laure MAURICE, Joël MARQUÈS, Anne CARAYON, Malika CHAILLET, Daniel GOL, Francis MAURY et Emile CHIFFRE.

Absent excusé : Flavien ROUSSEL.

Yves LE POEC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Intégration des biens du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Tarn (SIAVT) dans l'actif de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-25-1 et L.5211-26 ;
Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Tarn (SIAVT) ;
Vu la délibération du Conseil Syndical du SIAVT en date du 14 avril 2025 actant la dissolution du syndicat ;
Vu la délibération du Conseil Syndical du SIAVT en date du 29 septembre 2025 concernant les modalités de liquidation du SIAVT ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 octobre 2025 approuvant la dissolution du SIAVT ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2025 approuvant les modalités de liquidation du SIAVT.

Suite aux conditions prévues de la liquidation du SIAVT, impliquant la répartition de l'actif du syndicat, il convient à présent de valider l'intégration des biens du SIAVT attribués à la commune de Curvalle (dénombrés dans le document en annexe, fourni par le SIAVT) dans l'actif communal.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'intégration des biens attribués à Curvalle dans l'actif de la commune ;
- **AUTORISE** la Présidente du SIAVT à signer tous les documents administratifs et comptables liés à l'opération ;
- **CERTIFIE** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Le Maire : Joël MARQUÈS



Le Secrétaire : Yves LE POEC

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'Y' followed by a long horizontal stroke.

SIAVT – DISSOLUTION – ANALYSE DE L'ACTIF AVEC RAPPROCHEMENT DE LA BALANCE AU 29/10/2025 (sous l'angle des compétences exercées et de la localisation des équipements)

Comptes	Inventaire au 31/12/2024	Balance au 31/12/2024	Montant des op° en 2025	Balance au 29/10/2025	Compétence	Commentaires	Commune de destination	Montant	Descriptif des biens immobilisés (+commentaires) / INFOS DEMANDEES
2041581	3 294,87	3 294,87	0,00	3 294,87	Tourisme	Fonds de concours pour l'acquisition de vélos électriques. Bénéficiaire du fonds de concours ? Qui est propriétaire des vélos électriques ? leur localisation ?	A APURER		
2841581	1 317,94	1 317,94	658,97	1 976,91					
2128	921 383,43	921 383,43	87 426,75	1 008 810,18	GEMAPI	Travaux d'aménagement sur le TARN. <i>Proposition : globalisation et répartition de l'actif entre les communes en fonction du ml de berges. Les 87.426,75 correspondent à la réimput° du 21578.Faire de même pour le 21534. Si la répartition devait intervenir en fonction de la localisation ? alors besoin de travaux complémentaires du Syndicat et de la CDL ! (1)</i>	ARTHES (313.837,46 : TX AMENAGT SAUT DE SABO – 31/12/1997 + 12.398,89 : TX D ENVIRONNEMENT – 31/12/1997) / CURVALLE hameau de Villeneuve sur Tarn (146.844,14 : TX PROTECT BERGES VILLENEUVE – 31/12/2004 + 41.110,70 : TX RESTAURATION RIPISYLVE – 31/12/2004 + 109.227,90 : TX RIPISYLVE 2004 – 31/12/2005)	QUELLES COMMUNES MEMBRES DESTINATAIRES DE CES IMMOBILISATIONS : 27.842,26 (TX AMENAGET DIVERS TERRAINS – 31/12/2002) / 251.770,29 (TX ENVIRONNEMENT – 31/12/2003) / 18.351,79 (Neutralisation amortissement antérieur à 2016 – 05/07/2016)	
21318	15 605,22	15 605,22	0,00	15 605,22	Tourisme	SAINT-CIRGUE	SAINT-CIRGUE	15.605,22	RENOVATION SANITAIRE SAINT CIRGUE (RENOVATION TOILETTES PUBLIQUES)
281318	1 560,57	1 560,57	1 560,57	3 121,14					
21351	2 024,10	2 024,10	0,00	2 024,10	Tourisme	TREBAS	TREBAS	2.024,10	Mise en place installation clim touristique de trébas
2138	19 536,00	19 536,00	0,00	19 536,00	Tourisme	Communes d'implantation des équipements touristiques localisées	SAINT-ANDRE	2 904,00	CONSTRUCTION D'UN SOCLE
28138	1 953,60	1 953,60	1 953,60	3 907,20			Réalisation de dalles + installation de tables : AMBIALET : 2 (village) - 2 (Prieuré) = 4 x 1.188,00 soit 4.752,00 / VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS : 2 (église Fabas) = 2 x 1.188,00 soit 2.376,00 / CURVALLE : 2 au camping de Villeneuve-sur-Tarn = 2 x 1.188,00 soit 2.376,00 / ST ANDRE : 2 (au point de vue) = 2 x 1.188,00 soit 2.376,00 / FRAISSINES : 2 (au village) = 2 x 1.188,00 soit 2.376,00 / ST CIRGUE : 2 (Air de Moulinquier) = 2 x 1.188,00 soit 2.376,00, pour un TOTAL DE 16.632,00		
2152	13 068,00	13 068,00	0,00	13 068,00	Tourisme	Communes d'implantation des équipements touristiques localisées	SERENAC : 1.692,00 (création de panneau pédagogique) + 4.878,00 (Panneaux mise en valeur pécotte) + 36,00 * (Plaque crue pour aménagement pécotte) / TREBAS : 1.788,00 (Itinérance 2022_SIAVT_FA_175_02122021_ANT) / ASSAC : 2.238,00 (PIC BOIS - FACT. n 0400002862) + 2.436,00 (panneaux pédagogiques -ASSAC) pour un TOTAL DE 13.068,00 * aménagement des berges		
28152	690,90	690,90	0,00	690,90					
21534	28 323,75	28 323,75	0,00	28 323,75	GEMAPI	A réimputer au 2128	QUELLE COMMUNE MEMBRE DESTINATAIRE DE CETTE IMMOBILISATION : RESEAU ELECTRIQUE SAUT DU SABO		
21578	87 426,75	87 426,75	-87 426,75	0,00	GEMAPI	Transféré au 2128 en 2025	SAINT-CIRGUE : 69.630,75 (travaux renforcement des berges du tarn -St cirgue) + 17.796,00 (TVX RESTAURATION VEGETALISATION ST CIRGUE SERENAC)		
2158	39 891,60	39 891,60	0,00	39 891,60	Tourisme	Communes d'implantation des équipements touristiques localisées			
28158	3 989,16	3 989,16	3 989,16	7 978,32					
21828	35 362,80	35 362,80	0,00	35 362,80	Tourisme	Véhicule tractable avec habitation. Collectivité destinataire ?	OT (cess° gratuite) : 35.362,80 (véhicule tractable avec habitation)		
281828	7 072,56	7 072,56	3 536,28	10 608,84					
21838	1 953,00	1 953,00	666,00	2 619,00	Tourisme	666,00 (Ambialet) transféré du 21848. Office du tourisme.	OT (cess° gratuite) : 1.953,00 (ORDINATEUR) + 666,00 (Matériel informatique : transféré en 2025, issu du compte 21848) pour un TOTAL DE 2.619,00		
281838	781,20	781,20	666,00	1 447,20					
21848	2 789,45	2 789,45	-666,00	2 123,45	Tourisme	666,00 (Ambialet) transféré au 21838. Office du tourisme, sauf armoire métallique de 381,70 à Ambialet.	OT (cess° gratuite) : 131,41 (table demi lune) + 349,50 (étagères archivage) + 737,08 (vitrine extérieure) + 523,76 (meuble bibilothèque) / Transféré en 2025, au compte 21838 : 666,00 (Matériel informatique) / AMBIALET : 381,70 (Armoire métallique) pour un TOTAL DE 2.123,45, hors matériel informatique transféré		
281848	2 123,45	2 123,45	0,00	2 123,45					
2188	4 719,04	4 719,04	0,00	4 719,04	Tourisme	Office du tourisme.	OT (cess° gratuite) : 2.504,16 (Kit support complémentFact 49056932) + 1.312,80 (vitrine murale) + 403,20 [ECRAN (VEHICULE TRACTABLE)] + 498,88 (camescope go pro et equipement) pour un TOTAL DE 4.719,04,.		
28188	2 834,08	2 834,08	131,28	2 965,36					
271	43,41	43,41	0,00	43,41	A définir	A définir	A APURER		

(1) Compétence GEMAPI transférée par VAL 81 au Syndicat mixte de TARN AVAL ; compétence confiée au Syndicat, sous la forme d'une délégation de gestion par la CCMAV. Dans les 2 cas, les travaux d'aménagement du TARN « remontent » dans les comptes de TARN AVAL via les communautés de communes ; et pas de volonté particulière de mettre en place un suivi par opération au sein de leur inventaire.

REPART° RESULTAT CUMUL

SIAVT – DISSOLUTION – REPARTITION DU RESULTAT AU 31/12/2025, ENTRE LES COMMUNES MEMBRES, EN FONCTION DE LA POPULATION

	AU 31/12/2024	2025	AU 31/12/2025	Au 31/12/2025 dt frais ASSAC	
Investissement	85 298,76	9 244,42	94 543,18	94 523,18	
Fonctionnement	12 051,86	-39 199,10	-27 147,24	-27 831,33	CONTROLE
TOTAL	97 350,62	-29 954,68	67 395,94	66 691,85	67 395,94

Communes	Population	Part du Résultt It	Part du Résultt Fctt	Part du Résultt total	Part du Résultt Fctt corrigé
ALBAN	1 018	11 602,77	-3 331,63	8 271,14	-3 415,59
AMBIALET	623	7 100,71	-2 038,91	5 061,80	-2 090,29
ASSAC	177	2 017,38	-579,27	1 438,11	-593,87
BELLEGARDE MARSAL	742	8 457,03	-2 428,36	6 028,67	-2 489,55
COURRIS	112	1 276,53	-366,55	909,99	-375,78
CRESPINET	205	2 336,51	-670,91	1 665,60	-687,81
CURVALLE	556	6 337,07	-1 819,63	4 517,44	-1 865,49
FRAISSINES	142	1 618,46	-464,73	1 153,73	-476,44
SERENAC	528	6 017,94	-1 728,00	4 289,94	-1 771,54
SAINT ANDRE	156	1 778,03	-510,54	1 267,48	-523,41
SAINT CIRGUE	250	2 849,40	-818,18	2 031,22	-838,80
SAINT GREGOIRE	493	5 619,02	-1 613,45	4 005,57	-1 654,11
ST MICHEL LABADIE	100	1 139,76	-327,27	812,49	-335,52
TREBAS	574	6 542,23	-1 878,54	4 663,69	-1 925,88
VALENCE D'ALBIGEOIS	1 318	15 022,05	-4 313,45	10 708,60	-4 422,15
VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS	1 301	14 828,29	-4 257,81	10 570,48	-4 365,11
TOTAL	8 295	94 543,18	-27 147,24	67 395,94	-27 831,33
			ASSAC	Dissolution : Frais de secrétariat	684,09
ASSAC	Dissolution : Frais de secrétariat	684,09		TOTAL CORRIGE	-27 147,24

AFFECT° PASSIF A L'ACTIF

AFFECT° POSTES DE PASSIF A L'ACTIF

Comptes	Actif financé	Commentaires
1021	Equipements touristiques	En totalité + ajustement des résultats à intégrer dans les comptes de chaque commune
1022	Equipements touristiques § Travaux d'aménagement du TARN	En totalité
1068	Equipements touristiques § Travaux d'aménagement du TARN	Ajustement des résultats à intégrer dans les comptes de chaque commune
119	Répartition entre les communes au prorata de la population	En totalité
131x	Equipements touristiques	Déterminer quels équipements ont été financés
132x	Travaux d'aménagement du TARN	En totalité
138x	Equipements touristiques	En totalité
1641	Mettre à 0	Prendre une délibération de correction d'erreur pour le SD de 715,35
192	Equipements touristiques	En totalité

SIAVT – DIVERS TX D’AMENAGEMENT DE BERGES NON AFFECTES, SUITE A LA DISSOLUTION DU DU SYNDICAT AU 31/12/2025

ACTIF						PASSIF				
Comptes	Description du bien immobilisé	Valeur brute	Amortissements & Provisions	Valeur nette	Compétence	Comptes	Libellé	Montant initial	Quote-part reprise au résultat	Montant non repris
119		0,00	0,00	0,00		10222		53 669,62	0,00	53 669,62
2128	TX AMENAGT DIVERS TERRAINS – N° INV 31	27 842,26	0,00	27 842,26	AMENAGEMENT DES BERGES	1321	Subvention – Etat et établissements nationaux	36 350,92	0,00	36 350,92
2128	TX ENVIRONNEMENT – N° INV 38	251 770,29	0,00	251 770,29	AMENAGEMENT DES BERGES	1322	Subvention – Région	10 924,22	0,00	10 924,22
2128	NEUTRAL° AMORT ANT 2016 – N° INV 55	18 351,79	0,00	18 351,79		1323	Subvention – Département	38 139,02	0,00	38 139,02
						13241	Subvention – Communes membres du GFP	12 638,28	0,00	12 638,28
						13248	Subvention – Autres communes	30 606,76	0,00	30 606,76
						1326	Subvention – Autres établissements publics locaux	36 413,27	0,00	36 413,27
						1388		0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL		297 964,34	0,00	297 964,34		SOUS-TOTAL		218 742,09	0,00	218 742,09
						1021		30 542,02	0,00	30 542,02
						1068		48 680,23	0,00	48 680,23
SOUS-TOTAL		297 964,34	0,00	297 964,34		SOUS-TOTAL		297 964,34	0,00	297 964,34
515		0,00	0,00	0,00						
TOTAL :		297 964,34	0,00	297 964,34		TOTAL :		297 964,34	0,00	297 964,34

	Résultat cumulé	It	Fctt	Total
	Montant	0,00	0,00	0,00

	Rapprocht CPTES INTEGRES / Résultat cumulé	It	Fctt	Total
	Montant calculé	0,00	0,00	0,00

SIAVT – OT – BENEFICIAIRE D’UNE CESSION GRATUITE, SUITE A LA DISSOLUTION DU DU SYNDICAT AU 31/12/2025

ACTIF						PASSIF				
Comptes	Description du bien immobilisé	Valeur brute	Amortissements & Provisions	Valeur nette	Compétence	Comptes	Libellé	Montant initial	Quote-part reprise au résultat	Montant non repris
21828		21 217,68	21 217,68	0,00	TOURISME					
21838		1 953,00	1 953,00	0,00	TOURISME					
21848		1 741,75	1 741,75	0,00	TOURISME					
2188		787,68	787,68	0,00	TOURISME					
2188		3 406,24	3 406,24	0,00	TOURISME					
		29 106,35	29 106,35	0,00						
	2 188,00	4 193,92	4 193,92							

Compte 21828 : véhicule tractable avec habitation (n° 60) de 21.217,68

Compte 21838 : ordinateur (n° 72) de 1.953,00

Compte 21848 : table demi lune (n° 58) de 131,41 + étagères archivage (n° 61) de 349,50 + vitrine extérieure (n° 65) de 737,08 + meuble bibliothèque (n° 68) de 523,76

Compte 2188 : Kit support complément Fact 49056932 (n° 56) de 2.504,16 + vitrine murale (n° 63) de 787,68 + écran (véhicule tractable) (n° 70) de 403,20 + caméscope go pro et équipement (n° 73) de 498,88

SIAVT – CURVALLE - DEVOLUTION DE L’ACTIF ET DU PASSIF A LA COMMUNE MEMBRE, SUITE A LA DISSOLUTION DU DU SYNDICAT AU 31/12/2025

ACTIF						PASSIF				
Comptes	Description du bien immobilisé	Valeur brute	Amortissements & Provisions	Valeur nette	Compétence	Comptes	Libellé	Montant initial	Quote-part reprise au résultat	Montant non repris
119		1 865,49	0,00	1 865,49		10222		54 517,48	0,00	54 517,48
2128	Travaux de protection des berges à VILLENEUVE SUR TARN – 31/12/2024. N° INV : 33	146 844,14	0,00	146 844,14	TOURISME	1312	Subvention région (ITINERANCE)	959,18	191,84	767,34
2128	Travaux de restauration RIPISYLVE à VILLENEUVE SUR TARN – 31/12/2024. N° INV : 39	41 110,70	0,00	41 110,70	TOURISME	1313	Subvention Département (ITINERANCE)	1 393,99	278,80	1 115,19
2128	Travaux de restauration RIPISYLVE 2004 à VILLENEUVE SUR TARN – 31/12/2025. N° INV : 40	109 227,90	0,00	109 227,90	TOURISME	13172	Subvention Europe (ITINERANCE)	1 356,74	271,35	1 085,39
2138	ITINERANCE : réalisation de dalles pour 2 tables de pique nique (2 au camping de Villeneuve sur Tarn) – 26/05/2023. N° INV : 81	2 376,00	475,20	1 900,80	TOURISME	1321	Subvention – Etat et établissements nationaux	36 255,56	0,00	36 255,56
2158	ITINERANCE : acquisition de 2 tables de pique nique (2 au camping de Villeneuve sur Tarn) – 26/05/2023. N° INV : 81B	3 112,80	622,56	2 490,24	TOURISME	1322	Subvention – Région	10 895,57	0,00	10 895,57
						1323	Subvention – Département	38 038,99	0,00	38 038,99
						13241	Subvention – Communes membres du GFP	12 605,13	0,00	12 605,13
						13248	Subvention – Autres communes	30 526,47	0,00	30 526,47
						1326	Subvention – Autres établissements publics locaux	36 317,75	0,00	36 317,75
SOUS-TOTAL		304 537,03	1 097,76	303 439,27		SOUS-TOTAL		222 866,86	741,99	222 124,87
						1021		85 785,98	0,00	85 785,98
SOUS-TOTAL		304 537,03	1 097,76	303 439,27		SOUS-TOTAL		308 652,84	741,99	307 910,85
515		4 471,58	0,00	4 471,58						
TOTAL :		309 008,61	1 097,76	307 910,85		TOTAL :		308 652,84	741,99	307 910,85
	Résultat cumulé	It	Fctt	Total						
	Montant	6 337,07	-1 865,49	4 471,58						
	Rapprocht CPTES INTEGRES / Résultat cumulé	It	Fctt	Total						
	Montant calculé	6 337,07	-1 865,49	4 471,58						

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE C U R V A L L E**

Séance du 13 février 2026

Date de convocation : 4 février 2026

Date d'affichage : 4 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0



DELIBERATION N° 2026-02 : LOCATION LOGEMENTS COMMUNAUX

L'an deux mille vingt-six, le 13 février à vingt heure trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Joël MARQUÈS**, Maire.

Etaient présents : Adrian MANOLACHE, Yves CABAL, Yves LE POËC, Anne-Laure MAURICE, Joël MARQUÈS, Anne CARAYON, Malika CHAILLET, Daniel GOL, Francis MAURY et Emile CHIFFRE.

Absent excusé : Flavien ROUSSEL.

Yves LE POEC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Mise en location des appartements de l'ancienne école de La Martinié

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les travaux de l'ancienne école de La Martinié sont sur le point d'être achevés. Il est donc proposé que les deux logements soient mis en location au 1^{er} avril 2026.

Il est proposé que le loyer mensuel pourrait s'élever à 450 € pour l'appartement du rez-de-chaussée et à 470 € pour celui de l'étage, révisable chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers, hors charges.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PROPOSE** ce logement à la location ;
- **FIXE** les montants des loyers à 450 et 470 € par mois hors charges ;
- **DEMANDE** une caution d'un mois de loyer, hors charge, au futur locataire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location ;
- **CERTIFIE** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

- **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Le Maire : Joël MARQUÈS

Le Secrétaire : Yves LE POEC



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'Y' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.